

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1572

Buchbesprechung: La discrimination, principe directeur de la politique d'immigration : un essai sur le racisme d'Etat [Anne Weill-Lévy, Karl Grünberg, Joelle Isler Glaus]

Autor: Tille, Albert

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Racisme d'Etat... ou xénophobie ordinaire?

Un ouvrage publié par l'Association romande contre le racisme analyse la politique d'immigration suisse de l'après-guerre.

L'idéologie raciste et nationaliste de l'Etat a survécu à la chute du nazisme. Elle guide aujourd'hui encore la politique suisse à l'égard des étrangers. C'est la thèse défendue par un livre publié par l'Association romande contre le racisme (CORA). Le terme «Überfremdung» illustre parfaitement la politique fédérale de l'immigration. Sa traduction française, «surpopulation étrangère», est très imparfaite. L'expression allemande signifie «altération excessive de l'identité nationale» par la présence des étrangers.

Le rapport Bergier a longuement analysé la politique fédérale des années noires. Le livre des éditions CORA n'apporte pas de nouveauté sur cette période. Son intérêt est ailleurs. Il analyse avec passion l'évolution de la législation de l'après-guerre pour contenir l'immigration. La pénurie de main-d'œuvre incite à ouvrir les frontières. Mais la présence des étrangers ne doit être que provisoire et leur statut précaire.

Une carte d'adhésion à SOS-Racisme est encartée dans ce numéro de *Domaine Public*.
www.sos-racisme.ch

Toutes les cautèles sont imaginées pour éviter l'octroi du permis d'établissement. Ce modèle de rotation de la main-d'œuvre n'est qu'une impasse. Elle sera progressivement retouchée pour répondre aux besoins de l'économie.

La politique d'immigration est limitative. Elle est aussi discriminatoire. Les travailleurs nécessaires à l'économie sont recrutés dans pays du sud de l'Europe. Il faut, selon une circulaire du Département de Justice et Police de 1964, limiter l'admission de ressortissants de pays étrangers en raison des problèmes d'adaptation aux conditions de vie et de travail en Suisse. La discrimination est systématisée par la politique des trois cercles décrétée en 1991. Les ressortissants des pays de l'Union européenne et de l'AELE sont prioritaires. Le recrutement de la main-d'œuvre est envisageable dans le deuxième cercle (Canada, Etats-Unis, Australie, Nouvelle Zélande). Les habitants du reste du monde, le troisième cercle, sont en principe exclus. C'est la fin du recrutement des travailleurs turcs et yougoslaves. L'accord sur la libre circulation des personnes permet une retouche, idéologiquement plus présentable, du système.

Les ressortissants de l'Union européenne sont quasiment assimilés aux travailleurs suisses. Pour le reste du monde, on acceptera la main-d'œuvre qualifiée dont l'économie a besoin, qu'elle soit blanche, jaune ou noire.

Les auteurs du livre insistent sur la pérennité de l'attitude raciste de l'Etat qui est parvenu à imposer son idéologie à l'ensemble du pays. Cette affirmation ne convainc pas. Les farouches luttes politiques, d'abord autour des initiatives Schwarzenbach, puis de celles de l'UDC, montrent plutôt que le moteur xénophobe vient de la population. D'abord sensible aux demandes de l'économie, qui veut des bras, l'Etat infléchit sa politique d'immigration sous la pression d'une partie, presque majoritaire, de l'opinion. Les auteurs ont voulu écrire un *Essai sur le racisme d'Etat*. Suggérons un autre titre: *Essai sur une xénophobie bien ordinaire*. at

Anne Weill-Lévy, Karl Grünberg, Joelle Isler Glaus, *La discrimination, principe directeur de la politique d'immigration. Un essai sur le racisme d'Etat* (tome II, 1942-2002). Les éditions CORA, Lausanne, 2003.

Pierre Graber

Histoires de famille

A la suite d'un article sur l'origine de la famille Graber (DP n° 1568), voici un extrait des *Mémoires Ernest-Paul Graber, 1875-1956*, rédigées par Pierre Graber.

Les Graber descendent d'une famille argovienne venue s'établir dans la campagne bâloise au XVIème siècle. Jean Jacob était le fils de Anna Graber, sixième des onze enfants de Mathias Graber. J'ignore si mon grand-père a connu son père. A s'en tenir à l'affiliation paternelle, je ne sais donc pas de qui je descends. S'agit-il d'un commerçant alsacien, d'un violoniste italien, d'un palefrenier polonais ou d'un banquier bâlois ? Allez savoir !
Jean Jakob Graber, le père de Er-

nest-Paul Graber, est né à Langenbruck (Bâle-Campagne) le 20 février 1827 au lieu dit Ilisgraben. Il a épousé en 1865 Elisabeth Gammethaler née en 1842 et originaire de Sumiswald (Berne). Ayant émigré au début de la seconde moitié du XIXème siècle à Travers (Neuchâtel), où Jean Jacob et Elisabeth finirent leurs jours, lui en 1905, elle en 1910.

A Langenbruck, Jean Jacob apprend le métier de poëlier, appelé aussi terrinier. Sa passion de la glaise l'amena à tourner des pots,

dont les formes dénotaient son sens artistique. Le travail se raréfiant dans la région, le jeune ouvrier se mit à voyager. Il s'arrêta au Val de Travers, s'y fit aussitôt des amis dont la plupart étaient, comme lui, alémaniques et grutliens. Adolescent, il jouait de la clarinette, de la guitare et s'adonnait au chant. Il était aussi bon tireur. A Travers, il dirigea la chorale du «Grutli», dont le lieu de réunion était le café «Chez Fritz Gerber» où se retrouvaient les Suisses allemands.

S'il est vrai que l'horlogerie avait attiré au village une petite colonie «allemande», elle lui valut aussi un autre apport significatif. Pour les besoins de la fabrique d'ébauches, rachetée par l'industriel chaux-de-fonnier Ducommun, propriétaire aussi de la seule villa somptueuse de Travers, on dut faire venir de la Vallée de Joux un certain nombre d'ouvriers spécialisés. C'est ainsi que firent souche, au village, des Lecoultre, des Audemars, des Golay et des Py notamment. ■